

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2009**

**MEMBRES PRESENTS :** Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, René BISCH, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN, Fabienne CHEVAUCHEE, Raymond BESCO, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Laure PETTELAT, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

**MEMBRES AYANT DONNE POUVOIR :** Henri OMESSA à Tristan JACQUES

Madame Laure PETTELAT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire a été élu Secrétaire Auxiliaire

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 Décembre 2008**

M. le Maire n'a reçu aucune observation écrite sur ce compte rendu.

M. MALARME informe que son groupe votera contre et fait la déclaration suivante :

«Nous allons voter contre ce compte rendu tendancieux et incomplet pour le motif suivant  
Nous sommes indignés de la conduite de M. OMESSA lors du dernier conseil municipal du 8 Décembre 2008 qui a profondément choqué par son agressivité et comportement irrespectueux envers un de nos collègues, sans le moindre signe de désapprobation de votre part, M. le Maire.

En outre, ce n'est pas la première fois qu'un incident se produit pendant les séances et qu'il n'est pas mentionné au compte rendu.

Pour mémoire (entre autres) :

Lors d'un précédent Conseil Municipal, un ancien Elu avait troublé la sérénité des débats venant converser avec un Elu de la majorité et prendre des photos du conseil.

Si ces incidents avaient été provoqués par un membre de l'Opposition, il est fort à parier qu'ils auraient été blâmés et consignés au compte rendu »

M. LE MAIRE : «Je n'ai pas souvenir d'une agression de la part de M. OMESSA. Je ne comprends pas. Le compte rendu correspond bien aux débats. »

Le compte rendu est soumis aux voix et est adopté par : **24 voix Pour et 5 voix contre (M. Rivaillier, Mme Reumaux, M. Lordon, Mme Debieu et M. Malarme)**

## **2. Adhésion de la commune Cernay la Ville au service "Gestion d'une concession de distribution électrique" du SIVOM**

M. LE MAIRE expose l'assemblée délibérante, de la demande formulée par la commune de Cernay la Ville (délibération du 4 Décembre 2008) d'adhérer au service «gestion d'une concession de distribution électrique» du SIVOM de la Région de Chevreuse,

Lors de sa séance du 9 décembre 2008, le Comité Syndical du SIVOM, a accepté cette demande d'adhésion sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des communes adhérentes.

Aussi, il est nécessaire que le Conseil Municipal de Magny les Hameaux se prononce sur l'adhésion de cette commune au service « gestion d'une concession de distribution électrique » mis en place par le SIVOM de la Région de Chevreuse.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Cernay la Ville au service « gestion d'une concession de distribution électrique » du SIVOM de Chevreuse.

M. RIVAILLIER: «Nous voterons pour. Pour info, je pensais que c'était EDF qui faisait cela. »

M. BISCH: «Les collectivités qui se sont regroupées en Communauté d'Agglomération ou Communauté de Communes avec cette compétence n'ont pas cette obligation. Par contre, une circulaire du Préfet des Yvelines dit que l'ensemble des petites communes sont obligées de se rattacher à un syndicat unique par département. »

M. BESCO : « J'ai un problème vis-à-vis des concessions d'électricité. Je vais voter contre pour marquer ma désapprobation avec les systèmes de privatisation de l'énergie. »

M. LE MAIRE : « Les collègues ne vont pas comprendre ».

M. BESCO : « Je ne demande pas de voter contre. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **25 voix Pour et 4 voix Contre** (MM.Besco, Lebail, Reynaud et Mme Mérabet)

## **3. Création d'un poste de psychologue contractuel au service Petite Enfance**

M. LE MAIRE expose que, suite à la retraite du précédent, un nouveau Psychologue doit assurer les vacations au sein du service Petite Enfance, il y a lieu de créer un poste d'Agent contractuel.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de psychologue contractuel, rémunéré (à titre indicatif au taux de 30€brut la vacation à raison de 6 heures/semaine)

Mme REUMAUX « On continue un poste déjà existant, pourquoi appellation « création » ? »

M. LE MAIRE : « C'est le terme adéquat, il n'y a pas de signification particulière ni d'enjeu. »

Cette délibération est adoptée à *l'unanimité*

#### **4. Election des représentants des Elus au C.T.P. désignation des titulaires et des suppléants**

M. LE MAIRE expose que le principe de la parité doit être respecté dans la composition du Collège Elus des représentants désignés pour siéger au Comité Technique Paritaire par rapport au collège des élus du personnel. Il y a lieu aussi de distinguer les titulaires et les suppléants, le Président devant être inclus dans la parité.

La délibération prise le 25/03/2008 doit être modifiée pour être conforme à ce principe de parité (3 titulaires, 3 suppléants)

Il est proposé au Conseil Municipal de définir, les titulaires et les suppléants

##### **Membres titulaires**

- M. LOLLIOZ
- Mme MERCIER
- Mme DULAC

##### **Membres suppléants**

- M. BISCH
- M. BESCO
- M. RAPAILLE

M. RIVAILLIER « Nous avons demandé un représentant que nous n'avons pas obtenu, nous ne prendrons pas part au vote. »

Cette délibération est adoptée à *l'unanimité*. (*M. Rivaillier, Mme Reumaux, M, Lardon, Mme Debieu et M. Malarme ne prennent pas part au vote.*)

#### **5. Logements de fonction**

M. LE MAIRE expose que la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint, en remplacement de l'agent « faisant fonction », nécessite pour ce poste l'attribution d'un logement pour utilité de service sur la commune compte tenu des contraintes extra-horaires, pour contribuer au bon fonctionnement des services et faciliter l'exercice des missions qui lui sont confiées,

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter la précédente délibération en ajoutant cette possibilité d'attribution de logement et fixe comme suit :

***La liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service:***

1. Directeur Général des Services
2. Directeur des Services Techniques et son Adjoint
3. Responsable et les Gardiens de la police municipale
4. Gardien de l'Hôtel de Ville
5. Gardiens de stade, de groupe scolaire, des ateliers municipaux
6. Agents d'astreinte

Logements consentis à titre gratuit, ainsi que la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage et de téléphone (usage professionnel)

La taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères demeurent à charge des bénéficiaires ainsi que l'assurance des locaux

***La liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement par utilité de service***

- 1 - Directeur Général Adjoint des Services

Logement consenti moyennant une redevance au moins égale à 54 % de la valeur locative du bien ainsi que le paiement de l'eau et de l'électricité

La taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères demeurent à charge des bénéficiaires ainsi que l'assurance des locaux

M. MALARME « Pourquoi, ce n'est pas gratuit comme pour les autres Agents ? Je ne trouve pas cela normal »

M. LE MAIRE « C'est la loi, on ne peut pas. »

Cette délibération est adoptée ***à l'unanimité.***

**6. Modification du Tableau des effectifs de la filière Animation**

M. LE MAIRE expose que les missions confiées à l'Agent (animateur) assurant les fonctions de musicien encadrant ayant été modifiées et amplifiées, il y a lieu d'augmenter le temps de travail de cet emploi.

Cette augmentation de travail ne crée pas de dépense supplémentaire puisqu'il assurera du temps de travail en périscolaire où nous manquons d'animateurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer le temps de travail initialement à 36 % à 56 % d'un temps complet réglementaire (l'agent étant rémunéré sur 10 mois - année scolaire)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **7. Modification du tableau des effectifs des services administratifs**

M. LE MAIRE informe que, suite au recrutement du Directeur Général Adjoint des services à la population, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs des services administratifs afin de créer l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services des communes de 10 à 20 000 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- 1 - Créer le poste de Directeur Général Adjoint des communes de 10 000 à 20 000 habitants
- 2 - supprimer un poste d'Attaché territorial

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Arrivée de M. OMESSA

## **8. Débat d'orientations budgétaires**

M. RAPAILLE rappelle que, conformément à la loi, un débat sur les orientations du budget doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

Ce débat d'orientation budgétaire présente les grandes lignes des mesures relatives aux collectivités locales contenues dans le projet de loi de finances pour 2009, le contexte financier de la commune et les orientations budgétaires générales en fonctionnement, investissement ainsi que les taux de fiscalité.

### **A. Les éléments fondateurs de la programmation budgétaire de l'Etat**

Le projet de loi de finances 2009 est construit sur une prévision de croissance du PIB de 1%. Il s'appuie sur une stabilisation des dépenses et la poursuite des réductions des déficits. L'effort de réduction du déficit sera d'au moins 0.5% du PIB par an d'ici à 2012. Un fonctionnaire de l'Etat partant à la retraite sur deux ne sera pas remplacé.

Les collectivités sont associées à cet effort financier et les concours financiers de l'Etat n'augmenteront que de l'inflation prévisionnelle soit 2% en 2009.

### **B. le contexte financier de la commune**

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont conformes à la moyenne régionale qui s'établit à 1 097 €/habitant en 2007 en Ile de France, pour les communes situées en intercommunalité et 1 024 € à Magny les Hameaux.

Les charges à caractère général enregistrent une évolution mesurée égale à 3.5% sur les 3 dernières années, légèrement inférieure aux communes de même strate.

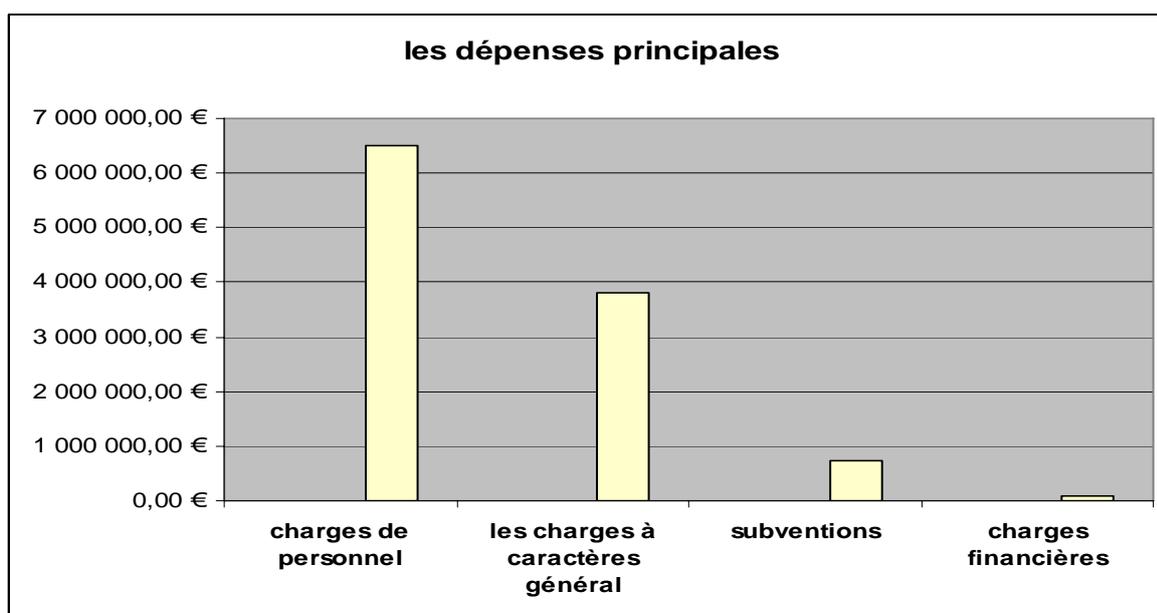
En revanche, les charges de personnel représentent une proportion supérieure aux communes de la même strate démographique.

Cette situation se justifie par le niveau de service offert aux habitants, par l'importance d'une population jeune fortement représentée et par un quartier inscrit dans le cadre d'un contrat urbain de cohésion sociale.

### Dépenses principales (réalisation 2008)

Les charges de personnel.....	6 488 685 €
Les charges à caractères générales .....	3 806 735 €
Les dotations aux associations et CCAS et caisse des écoles....	730 542 €
Les charges financières.....	82 145 €

### *Les principales dépenses de fonctionnement*



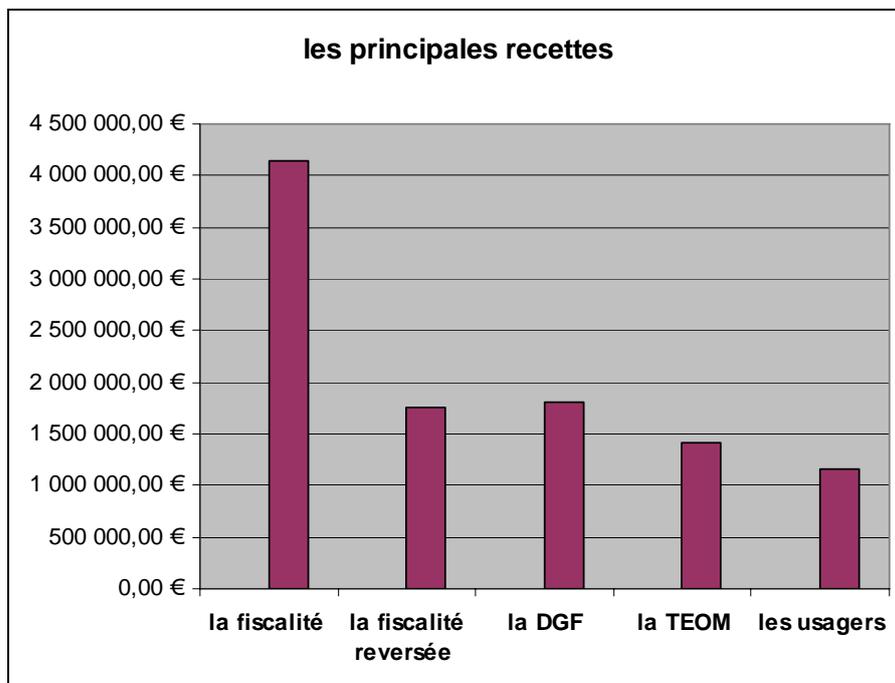
### Les recettes de fonctionnement

Le niveau des produits de fonctionnement par habitant est conforme à la moyenne des communes de même strate de population sur l'ensemble de la France et légèrement en deçà de la moyenne régionale.

En 2007, elles étaient de 1 150 €/habitant à Magny les Hameaux, de 1 102 € sur la France entière et de 1 219 €/habitant en Ile de France.

## Les principales recettes de fonctionnement (réalisé 2008)

Le produit des services (crèche restauration périscolaire etc.).....	1 155 997 €
La fiscalité (Taxe d'habitation et taxe foncière).....	4 144 094 €
La fiscalité reversée (par la CA) .....	1 756 057 €
La DGF (état) .....	1 802 152 €
La taxe sur les ordures ménagères.....	1 409 758 €



## La fiscalité et la taxe sur les ordures ménagères

### Situation actuelle :

La taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti ont été augmentées de 2.5% en 2006. En 2007 et 2008 leur taux n'a pas changé.

Ces taux sont actuellement de

- 10.31% pour la taxe d'habitation
- 18.61% pour la taxe foncière

La moyenne des taux des communes de la CASQY sont respectivement de (année 2007)

- 12.15% pour la taxe d'habitation
- 18.69% pour la taxe foncière

Les taux moyens nationaux sont de (année 2007)

- 14.48% pour la taxe d'habitation
- 18.60% pour la taxe foncière

## Le taux de la taxe sur les ordures ménagères

La commune a retrouvé, au 1er janvier 2008, sa compétence en ce domaine.

En 2008, le taux voté par la commune, a été diminué de 7%, il est passé de 12,74% à 11,90 %,

## La dette

L'encours de la dette est à un niveau très inférieur aux communes de la même strate.

Le ratio de l'en cours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement confirme le faible taux d'endettement de la commune.

En 2007, il était de 194 €par habitant, alors que la moyenne des communes intégrées dans une Communauté d'Agglomération issue d'un SAN était de 266 € par habitant.

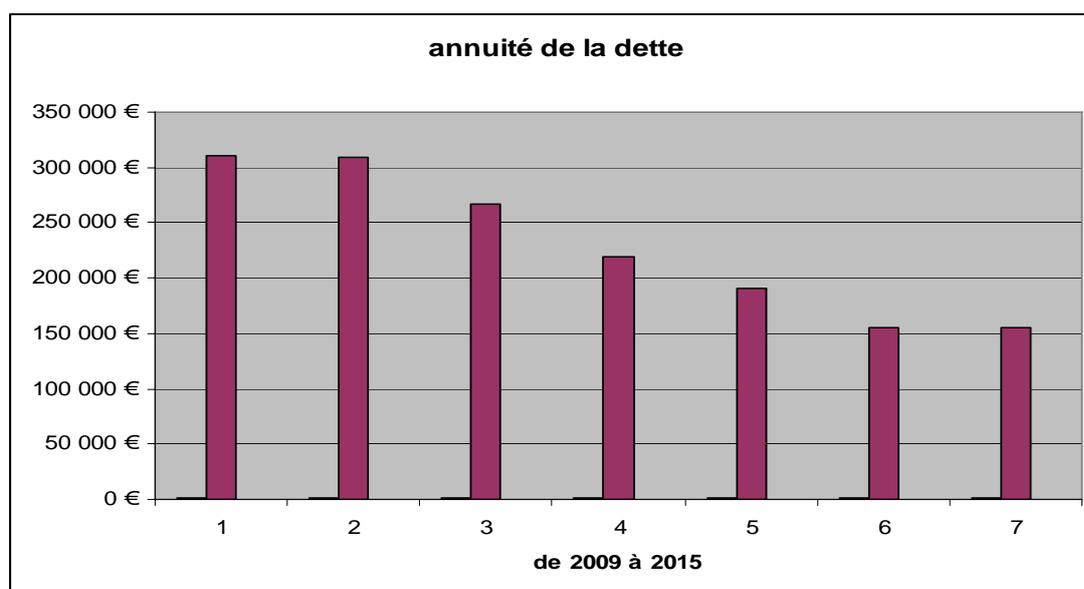
### Encours de la dette

Année 1995 au 1er janvier	4 068 743 €
Année 2000 au 1er janvier	2 862 603 €
Année 2006 au 1er janvier	1 604 171 €
Année 2007 au 1er janvier	1 442 940 €
Année 2008 au 1er janvier	1 772 205 €
Année 2009 au 1er janvier	1 950 593 €

### Remboursement de l'emprunt (capital et intérêts)

Année 2007	354 632 €
Année 2008	280 087 €
Année 2009	310 375 €

### Remboursement de l'emprunt actuel



## **LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET**

### **L'investissement**

#### **Les recettes d'investissement**

Elles seront constituées par :

- Le FCTVA qui sera d'environ 397 000 €
- Le fonds de concours de la CA (146 500 €) pour la suite des travaux d'adaptation des offices,
- Les excédents du CA 2008
- La TLE (taxe locale d'équipement)
- La dotation aux amortissements

#### **Les dépenses d'investissement :**

Seront privilégiés les investissements permettant de faire des économies de fonctionnement comme, par exemple, les travaux d'isolation, de maîtrise d'énergie, les contrôles d'accès aux bâtiments, l'informatisation des services,

Seront prévus également le renouvellement du mobilier, matériel, informatique, véhicules, suivant des plans pluriannuels déjà engagés

Des travaux de voirie faisant suite à des travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux,

La dernière tranche de la remise aux normes des offices

L'aménagement de l'école Jammes pour pouvoir accueillir les élèves de la primaire Debussy

### **Le fonctionnement**

#### **Les dépenses de fonctionnement**

La masse salariale devra être contenue. Dans ce but, il est envisagé de missionner un Cabinet de Conseil pour évaluer le coût des moyens humains mobilisés en rapport avec les services rendus à la population.

Chaque secteur devra définir ses ordres de priorité et des choix pourront être faits en connaissance de cause.

Seront privilégiés les dépenses pour la mise en sécurité des bâtiments et l'entretien du patrimoine.

## **Les recettes de fonctionnement**

Comme pour toutes les collectivités, il est à prévoir que les recettes de fonctionnement baisseront :

- Le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle sera, sans doute, diminué voire supprimé en raison de la crise économique qui frappe les entreprises.
- La CAF : sa participation a diminué, la baisse se poursuit à raison de 3 % par an, baisse liée à la signature d'un nouveau contrat CAF Enfance Jeunesse actuellement à l'étude.
- Les droits de mutation : ils étaient en constante augmentation, en 2008 ils ont déjà baissé de 10 % en raison de la baisse des transactions immobilières.
- La DGF : elle a augmenté de 2 % en 3 ans soit une baisse importante par rapport à l'inflation sur la période.

## **La fiscalité et la taxe sur les ordures ménagères**

Les bases seront augmentées de 2 % conformément à loi de finances pour 2009.

Pour éviter au maximum « l'évasion fiscale » des entreprises, optimiser les ressources et rétablir l'équité pour tous les contribuables, un diagnostic a été commandé à un Bureau d'Etudes spécialisé dans ce domaine.

Toutefois, pour conserver le même niveau de service, pour entretenir correctement le patrimoine, il faudra certainement actionner le levier de la fiscalité.

La taxe sur les ordures ménagères (la TEOM) : la commune a retrouvé sa compétence dans ce domaine au 1er janvier 2008.

Le taux a déjà été diminué de 7% en 2008, il est passé de 12.74 % à 11,90 %.

Le montant des recettes générées par la déchetterie en 2008 rendent possible une nouvelle baisse de cette TEOM.

En conclusion, l'équilibre budgétaire pourra être réalisé avec une augmentation de la fiscalité de l'ordre de 3 à 5 %, augmentation qui sera compensée par une baisse importante de la taxe sur les ordures ménagères qui pourrait être supérieure à 10 %.

M. LE MAIRE: «j' ai été très surpris d'apprendre du Président de la République qu'il souhaitait supprimer la taxe professionnelle, ce qui entravera la gestion des communes, car c'est un produit essentiel pour les collectivités. On sait que les compensations de l'Etat sont toujours diminuées année après année. Le budget de la CA a été difficile à boucler. On a reporté des investissements, toutefois, pour Magny nous aurons l'école Debussy et la Médiathèque. ».

Mme REUMAUX fait la déclaration suivante:

### **Contribution «budget 2009 » - Conseil Municipal du lundi 9 février 2009**

*Donc en vous écoutant ce soir, nous sommes dans une démocratie réduite à une coquille vide! Le gouvernement français décide sans tenir compte des besoins. Aucun échange n'est établi, sinon le mode conflictuel, et Magny est plus touché que les autres ! Puisque que vous avez parlé de taxe professionnelle je reviendrais sur le sujet à la fin.*

Pour le contexte général 2009, au gré de nos lectures, nous constatons comme vous ceci  
Le président des finances de l'AMF (Philippe Laurent, maire de Sceaux 92) a expliqué lors du 91<sup>e</sup> congrès des maires de France en novembre dernier: « les finances locales entrent dans une phase de rupture profonde dont la crise financière n'est pas la cause, mais seulement un facteur accélérant le processus ». Il s'agit d'un problème général pour toutes les collectivités françaises. Les inquiétudes portent sur les budgets 2010 et nous n'avons pas à devancer ce soir des décisions incertaines car en cours de négociations.

Nous constatons que le gouvernement a décidé de ne pas modifier les transferts aux collectivités locales pour 2009 et la progression des concours est maintenue à 2%, ce que vous actez dans votre projet. Cela représente pour l'état 275 millions d'euros de plus que le montant mécanique d'ajustement de l'inflation en 2009.

L'incertitude concerne aussi les conditions d'accès au crédit pour les investissements communaux. Pour cela une enveloppe de 5 milliards a été débloquée en ce début d'année. Avec même des taux bonifiés à 1.9% pour tous les investissements en faveur des économies d'énergies dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Cela ne vous a pas échappé puisque vous proposez un volet à ce sujet.

#### **Plus particulièrement sur les orientations du Budget 2009 que vous proposez:**

En première lecture, cela appelle de notre part les commentaires suivants

Vous énoncer des ratios certes très agréables pour les exercices 2005-2007, que vous comparez à des moyennes pour des villes de mêmes strates.

**Hors ces moyennes sont calculées sur des budgets prévisionnels** (appelés budgets primitifs), et cela ne correspond en rien aux comptes définitifs de fins d'exercices déposés par les communes. Sachez, nouveaux élus, que pour avoir de bons ratios il suffit pour cela d'augmenter artificiellement les dépenses prévisionnelles et dans le même temps sous-estimé volontairement certaines recettes du budget primitif.

Pour Magny par exemple: le fond départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle a été reçu pour la 1<sup>ere</sup> fois en 2006, avec un rattrapage de 2005, ce qui explique un double encaissement sur 2006 et surtout 481k€ de bonnes nouvelles, vite utilisée dans des dépenses courantes. Magny touche depuis, tous les ans cette manne financière, encore 302k€ en 2008. Dans le même temps les dotations de la DGF ont été stables (+2%), Tout est si vite passé à la trappe.

Dans les dépenses de fonctionnement, vous notez que les charges de personnels sont élevées, alors **que ces chiffres ne sont pas nets des subventions reçues**. Vous faite valoir « savoir aller chercher des l'argent » pour financer des emplois temporaires pour Magny.

Ces emplois créés en CDD pour des dispositifs non pérennes doivent être neutralisés pour avoir une vision plus juste des charges de personnel de notre commune.

**Hors vous ne faite pas l'exercice? Pourquoi ? Ce ratio vous est-il défavorable?**

Au contraire des communes voisines qui gèrent une régie et l'ensemble des centres de Loisirs en direct, votre majorité a fait le choix de loger tous ces emplois dans l'association Magny Loisirs.

Cela serait de nature à aggraver la perception du ratio «personnel»... il ne suffira donc pas de loger à terme tous les personnels dans des contrats de prestations externes pour récolter les « bons points » d'une gestion avec un ratio en baisse.

Concernant les charges courantes, nous avons eu en 2008 la confirmation que vous preniez de grande largesse avec le budget primitif et considérez ne pas avoir beaucoup de comptes à rendre En mai dernier, vous nous avez fait voter un budget de 8000€pour faire un bilan « thermique » de l'école Debussy. A postériori, c'était une bien mauvaise farce Il s'agissait surtout d'un rapport truffé d'erreurs pour valider vos décisions du « bureau municipal », Comme ce rapport s'est avéré insuffisant, vous en avez commandé un deuxième de 15 000€ sans aucune autorisation spéciale. Sécurité, quand je te tiens, je ne compte pas ! Coût de la fermeture de Debussy 21 000€en 2008.

Vous avez aussi motivé cette fermeture d'école pour faire des « Economies » : 30 000€de charges de personnel avec la suppression d'un poste Atsem, et la diminution des coûts d'entretiens « On ne répare une jambe de bois » Ou sont ces économies de 50000€dans le budget 2009 ? Notez que je n'additionne que les fiais d'études et le poste Atsem, sans tenir compte des frais d'entretiens. Aucune trace, puisque que vous ne semblez décrire ce soir que ce qui augmente.

Le 30 juin dernier, vous nous aviez fait passer une soirée à 2.5% en fixant tous les tarifs scolaires et périscolaires 2008/2009. C'était à cause de la droite et de l'inflation à 2,5%. A l'époque le pétrole était à 140 dollars. Depuis septembre, il est tellement retombé bas (aujourd'hui 40\$), que plus personne ne songe à dire que les coûts de chauffages et d'énergie ont baissés depuis le 4ème trimestre 2008. hors vous engrangés les encaissements depuis septembre dernier, mais jamais d'économie ?

Cela prouve bien que vous savez habilement faire ce que vous voulez en ne rendant jamais de comptes, ou du moins si peu.

Pour les impôts, nous pensons que nous devons plutôt nous attacher à la perception des habitants de Magny par rapport au niveau d'impôt supporté.

Nous constatons que Magny pratique des taux très élevés pour les taxes foncières et ordures ménagères. Vous vous glorifier d'avoir pris la «bonne décision » avec la sortie du SICTON, C'eut été l'inverse que nous aurions apprécié, celle de ne jamais y être rentré

Nous constatons que vous proposez une baisse significative du taux sur les ordures ménagères ce qui est un juste retour des choses.

Et aujourd'hui vous laissez entrevoir une baisse de la TVA de 19.6% à 5.5%. Qu'attendez-vous?

Les travaux d'investissements structurants doivent être préservés. Votre politique communale a un impact direct sur le budget 2009

- 2 ans après la fermeture de la cuisine centrale, nous continuons à payer les mises aux normes des offices des écoles
- La fermeture du groupe Debussy oblige à redimensionner le restaurant scolaire, les toilettes et le mobilier de Francis James, sans parler de la sécurité routière des voies et carrefours.

Hors ceux sont bien vos choix que nous devons assumer et pas ceux du gouvernement la encore

**Comme vous gérer seuls cette commune au sein du bureau municipal, il est exclu que nous vous donnions un accord sur le budget général 2009 en l'état. La pression fiscale préconisée comme seule alternative par votre majorité n'est pas justifiée.**

La crise ne touche pas en particulier les municipalités de « gauche », mais en premier lieu les français qui souffrent de cette crise mondiale. Il est donc un devoir d'apprendre à faire mieux avec les mêmes moyens. Vous devez arrêter d'alimenter systématiquement la spirale infernale d'augmentation qui pèse sur les familles.

Monsieur la maire, comme vous avez parlé de la taxe professionnelle, je voulais compléter l'information que vous avez donnée un article vient de paraître dans « Le Monde » et il est précisé « le produit de la TP s'élève à 33 milliards en brut et à 26 milliards en net après les dégrèvements compensés par l'Etat. La suppression de la taxe professionnelle en 2010 coûtera 8 milliards à l'état ». **Il ne s'agit donc pas de la suppression totale de la TP.**

Ensuite je vous informe que les entreprises paient aujourd'hui **la cotisation minimale de TP calculée sur la valeur ajoutée**. Donc les sociétés paient 1.5% sur la valeur ajoutée, et elles déduisent la TP de la cotisation minimale.

**Oui, il y a de fortes inquiétudes pour toutes les collectivités mais cela concerne 2010.**

Carole REUMAUX

M. RAPAILLE : « Mme REUMAUX, je réponds à différents points de votre déclaration. En ce qui concerne les ratios, tous les ratios sont faits sur 2007 car établis sur les comptes administratifs, c'est-à-dire des budgets réalisés et non pas prévisionnels. On a eu des fonds de péréquation de taxe professionnelle lors de la décision en Juin 2008 et ces recettes ont servi pour l'investissement (Blaise Pascal, Travaux Eglise, skate park, etc.).

La hausse des tarifs était de 2.5 %, alors que l'inflation était de 3.6 %.

La TEOM la baisse est liée aux recettes de la déchetterie. J'espère qu'elle baissera encore (25 % sur 2 ans espérés).

M. BISCH : « Mme REUMAUX, vous dites « votre étude est truffée d'erreurs », les Bureaux d'Etudes qui ont travaillé sur l'école Debussy apprécieront. Il est difficile de coordonner des objectifs dans la suspicion. Sur le dossier précis, les économies ne seront pas sensibles en 2009 mais indiscutables sur le budget 2010.

Sur la TEOM, nous sommes en négociation avec le SIDOMPE et, dès notre adhésion, notre TVA de 19.6 % sera ramené à 5.5 %. Comparer Magny avec d'autres communes n'est pas forcément juste. A Magny, nous comptabilisons toutes les dépenses, y compris les emplois, soit 4 équivalents temps pleins, tout de la communication à l'évacuation vers les sites de retraitement, en passant par le suivi des marchés et des finances.

Si je prends le cas de Voisins le Bretonneux, la commune a signé un accord avec Guyancourt pour aller à la déchetterie. Le coût pour voisins est-il dans le budget général ou sur la TEOM Je vous invite à regarder de plus près, peu de communes, à ma connaissance incorpore la totalité du service rendu.

M. RIVAILLIER fait la déclaration suivante :

« Premièrement permettez-moi, une fois de plus, de rappeler que les Magnycois ont trois dettes au dessus de leur tête

- celle au titre de la commune bien sûr, mais aussi
- celle au titre de la CA environ 10 fois la précédente et
- celle du SIVOM directement prélevée.

Il est donc abusif de comparer notre dette à celle des communes « normales ».

Concernant les ordures ménagères nous payons 2 fois plus cher que le coût réel appliqué par le SIDOMPE (6,11% à Voisins contre 12,74% pour Magny en 2006 puis 6,1 contre 11,9 en 2007) et nous continuons à rembourser notre dette vis-à-vis du SICTOM, Dans ces conditions il est révoltant que vous vous attribuez le mérite de baisser la Taxe en compensation de l'augmentation des autres impôts.

Dans cette période qui s'annonce difficile, les recettes 2009 étant inférieures à celles de 2008, il est du devoir des élus d'aller sans préjugé au devant des Magnycois.

Ce budget cherche à maintenir contre vent et marée un niveau de vie de la commune qui n'est plus de mise.

Plutôt que d'augmenter les recettes par l'impôt, il convient de réévaluer la pertinence et l'efficacité de certaines dépenses. Si vous ne le faites pas cette année, vous serez contraints de le faire l'année prochaine sous la pression des évènements.

Comme l'a fait remarquer Carole Reumaux, l'analyse objective des chiffres ne justifie pas une augmentation de la pression fiscale. Vous le faites par conservatisme pour maintenir vos vieux choix sans avoir le courage de les remettre en question.

Vous agissez aussi par dogmatisme, toujours prendre plus à ceux qui sont propriétaires de leur logement sans vouloir réaliser que bon nombre ont des moyens limités et que bon nombre aussi envisagent sérieusement de quitter la commune tant les charges sont importantes. C'est le cas notamment de retraités qui se retrouvent avec des budgets réduits.

Vous n'en avez cure. Où est l'action humaine et les soit disant mixité et égalité sociale dont vous gargarisez pour justifier notamment une urbanisation mal maîtrisée qui commence à développer des effets pervers non prévus.

Ce n'est pas de cette façon que les Magnycois vivront mieux dans notre commune, Pourtant ce serait là le vrai rôle des élus, car on ne fait pas le bonheur des uns en fustigeant les autres. Maintenant, ce soi-disant report des fruits de l'accroissement de l'impôt profite-t-il aux autres? Rien n'est moins sûr.

Les propriétaires loueurs dont les offices FILM vont payer l'augmentation. Sur qui vont-ils reporter ces charges nouvelles si ce n'est sur leurs locataires, mais cela n'est pas directement visible et c'est bien là le côté mal sain du procédé.

Votre budget est plus guidé par conservatisme que par réalisme. »

M. LE MAIRE : « On me parle de diminuer les dépenses 7 Mais dites-moi quel est le service à supprimer pour faire des économies. »

M. RIVAILLIER : « Il n'est pas question de supprimer des services mais de réduire certaines actions aux habitants. Au niveau culturel, je souhaite avoir les dépenses totales pour le prochain Conseil et savoir qui profite réellement de la programmation. »

M. REYNAUD « Pourquoi ne pas demander les recettes du service culturel ?

M. POULTEAU : « Vous devez bien avoir d'autres idées entête. Citez des exemples. »

M. HOUILLON « Vous faites un sac «fourre-tout» d'où vous sortez une opposition obligatoire comme d'habitude. Pour les attaques sur la Culture, c'est un réflexe de Droite. Nous retrouvons cela chez d'autres Elus de Droite sur d'autres communes alentour. Tous les Maires de France se plaignent du mépris du gouvernement et non de l'Etat. Mesures sans concertation, c'est le cas sur le service minimum d'accueil c'est le cas sur la taxe professionnelle. Au niveau de la Communauté d'Agglomération, le retrait de la taxe professionnelle représente 80 millions d'euros et cela concerne la commune au niveau des investissements,

Les entreprises bénéficient d'un service public pour leurs employés et c'est ce qui les fait venir à Saint-Quentin en Yvelines. Je ne considère pas que le service public soit à sacrifier, c'est plutôt un rempart contre les difficultés. Notre Majorité attend les services aux habitants, c'est le rôle d'un budget communal. Nous avons 2 visions qui se confrontent.

M. BESCO « vos critiques sont étonnantes :

- la non revalorisation des pensions des retraités, c'est une décision de Droite
- l'orientation de la charte du PNR est de densifier.
- vous avez de vieux réflexes de Droite sur la culture »

Mme FAFIN : « Que signifie « se gargariser avec la mixité sociale ? »

M. RIVAILLIER : « Au Buisson, ce n'est pas en mettant un impôt sur les propriétaires de logement que l'on va améliorer la mixité. »

Mme FAFIN : « Vous dites que nous ne respectons pas le seuil obligatoire, 33 % de logement sociaux pose t-il un problème ? »

M. RIVAILLIER: «4000 personnes sont arrivées dans un seul endroit. Il faut augmenter l'accession à la propriété, cela facilitera la mixité. »

M. LE MAIRE: « Vous avez 2 obsessions : la CA et les logements sociaux. Le quartier du Buisson s'équilibre entre la location et l'accession. Tout ce qui est engagé est mixte, Je m'inscris en faux car toutes les constructions ne reviennent pas aux gens de l'extérieur, Il y a un quota au niveau de la Région, du Département et du 1% patronal pour les magnycois. Nous adaptions la pression fiscale en fonction des revenus des habitants, par contre les demandes des familles au niveau périscolaire, centre de loisirs, etc. c'est en augmentation car les deux parents travaillent.

Nous ne souhaitons pas sacrifier la qualité de vie à Magny.

Pour répondre à Mme REUMAUX, nous avons dépensé 20 000 euros en étude et en concertation pour l'école Debussy. Pour nous, la priorité, c'est l'enseignement pour que les enfants aient un maximum de chance et pas autre chose.

Je rappelle également que l'encours de la dette de la CA continue à baisser. »

## **9. Reversement de subvention à Magny Loisirs**

M. RAPAILLE rappelle que la ville a reçu de la CAF en fin d'année le montant du contrat Temps Libre pour 2007.

Cette somme est versée pour le soutien des activités suivantes financées par la ville :

- Le Centre d'initiation sportive (CIS)
- Le poste de coordinateur service Jeunesse
- Le périscolaire
- Cap Ados

Et des activités financées par les associations Magny Loisirs et la MJC

Il convient de reverser à ces associations les subventions CAF qui ont été versées intégralement à la ville.

### **Pour Magny Loisirs :**

La fête du jeu pour.....	7 182.81 €
Le centre de loisirs primaire pour.....	7 505.95 €
Total.....	14 688.76 €

### **Pour la MJC**

Les activités jeunes pour.....	12 400 €
--------------------------------	----------

Ces montants seront inscrits au BP 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à reverser une partie de la subvention CAFY, contrat Temps Libre, soit :

14 688 € à l'association Magny loisirs  
12 400 € à l'association MJC.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

## **10. Tarifs de participation au projet « styles urbains »**

Mme LOURME expose que pour la édition du projet « styles urbains » du 20 au 25 avril 2009, des stages sportifs et culturels sont proposés aux enfants et jeunes magnycois : Roller, Skate, BMX, danse bip hop, Break, graph, capoeïra...

Une après-midi de clôture, durant laquelle se produisent les enfants et les jeunes, est organisée le dernier jour.

Ces stages se dérouleront principalement dans le quartier du Buisson : Estaminet, gymnase Delaune et extérieur, ainsi qu'au skate park.

L'encadrement sera assuré par des intervenants spécialisés, ainsi que par les services de la commune.

Une partie des recettes de ce projet étant réalisé par nos partenaires : Etat, Conseil Général, et Opievoy, qui soutiennent financièrement cette action.

Les organisateurs du projet : services Jeunesse, Sports, Culturel et Social

Les participants au projet : Magny Loisirs, MJC

Budget prévisionnel joint

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs proposés pour cette action.

M. MALARME: « ce budget m'interpelle, 2 300 € de tracts, c'est énorme. Cela équivaut aux recettes des participations. »

M. HOUILLON: « Je trouve la remarque un peu forte. Vous nous avez reproché de faire des activités concernant certains quartiers, pour des petits groupes et qu'il n'y avait pas de communication. Dans ce cas précis, on fait des efforts au niveau des Jeunes de toute la commune pour qu'ils aient l'information. De plus, cela a été vu en commission, nous en avons discuté, et vous n'avez pas marqué autant d'opposition. »

M. MALARME: « M. le Maire nous a dit que c'était au Conseil Municipal qu'on votait alors je n'ai pas dévoilé ma remarque. »

M. HOUILLON : « Ce n'est pas la peine de perdre du temps en commission. »

M. MALARME: « On pouffait diminuer »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

## **11. Charte d'utilisation des accès Internet du Pole Musical et Associatif B Pascal**

M. HOUILLON expose que la commune met à la disposition des associations du Pôle Musical et Associatif de Blaise Pascal l'accès Internet sur le site du Pole Musical et Associatif de Blaise Pascal 23 ne des Ecoles Jean Baudin.

Il est nécessaire de mettre en place une charte d'utilisation définissant les conditions d'accès et les règles d'utilisation. Voir ci-joint le document de la charte d'utilisation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les associations du Pôle Musical et Associatif Biais Pascal à utiliser l'accès Internet après avoir signé pour accord la charte d'utilisation.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

## **12. Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2008/2009**

Mme MERCIER informe que lors de sa séance du 12 novembre 2008, les Maires du Canton de Chevreuse ont fixé le maintien, par élève, du montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques concernant les communes du canton, pour l'année scolaire 2008/2009 à :

- 488 euros pour les élèves de primaire
- 973 euros pour les élèves de maternelle

### **HISTORIQUE DES FRAIS DE SCOLARITE :**

- Année scolaire 2005/2006 : 484 euros pour les élèves de primaire et 800 euros pour les élèves de maternelle
- Année scolaire 2006/2007 : 488 euros pour les élèves de primaire et 900 euros pour les élèves de maternelle
- Année scolaire 2007/2008 : 488 euros pour les élèves de primaire et 973 euros pour les élèves de maternelle

Il est à signaler que le coût estimatif annuel par enfant de l'Union des Maires des Yvelines est de :

- 488 euros pour les élèves de primaire
- 973 euros pour les élèves de maternelle

Les Maires du canton de Chevreuse ne demandent aucune participation financière pour les enfants des enseignants et du personnel communal qui sont hors commune.

Un enfant qui débute son cycle (maternelle ou élémentaire) peut le terminer dans la commune d'accueil, dès l'instant où la famille a obtenu l'accord de la commune de résidence.

### **EN CE QUI CONCERNE L'ANNEE 2007/2008 :**

La commune de Magny-les-Hameaux a payé la somme totale de 4 591 euros et elle a été remboursée pour la somme totale de 976 euros soit un solde négatif de 3 615 euros.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

### **13. Rapport d'Activité et C.A. de l'année 2007 du Sictom**

M. BISCH informe que le Sictom de Rambouillet, auquel est adhérente la Commune de Magny les Hameaux, a transmis par courrier en date du 2 décembre 2008 son rapport d'activité pour l'année 2007 ainsi que le compte administratif de la même année. Conformément aux dispositions de l'article 5211-39 du code général des Collectivités Territoriales, ces documents doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Ce rapport est consultable au Service Technique

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité et du compte administratif de l'année 2007 du Sictom de Rambouillet.

### **14. Rapports sur l'eau et l'assainissement 2007**

M. BISCH rappelle qu'en application de la loi n° 95 101 du 2 février 1995 et du décret n° 95635 du 6 mai 1995 et, conformément à l'article 3 du décret précité, le Maire doit présenter les rapports précités au Conseil Municipal au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Les rapports annuels 2007 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ont été fournis à la Commune.

Ces rapports d'un volume conséquent sont consultables aux services techniques de la Commune aux heures d'ouverture des bureaux.

Le conseil Municipal prend acte de ces rapports

### **15. Avenant prolongeant la convention de transfert de propriété conclue entre la Communauté d'Agglomération et la commune**

M. LE MAIRE expose que le 11 juillet 1995, la commune de Magny-les-Hameaux a conclu avec le S.A.N. de Saint-Quentin-en-Yvelines une convention de transfert de propriété, qui portait sur le transfert de propriété à la commune d'équipements publics de caractère communal que la S.A.N. avait réalisés.

Quatre avenants ont ensuite été signés par la commune et la communauté d'agglomération, pour prolonger les conditions de transfert des équipements réalisés par le S.A.N.

Le dernier avenant, en date du 31 décembre 2003, a permis de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2008.

Par délibération du 11 décembre 2008, la communauté d'agglomération a adopté un avenant n°5 afin de prolonger les effets de la convention jusqu'au 31 décembre 2009. Cet avenant permettra les futurs transferts de propriété à la commune d'équipements réalisés par la communauté d'agglomération.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer le projet d'avenant n°5 à la convention du 11 juillet 1995.

Délibération adoptée aux voix et est adoptée par **24 voix Pour et 2 voix Contre (Solange DEBIEU, Maurice MALARME), Abstention : 3.( Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON)**

### **Question diverse de M. LORDON**

«J'ai constaté et l'on m'a rapporté de nombreux dysfonctionnement de la déchetterie notamment pour des bennes non collectées.

De ce fait le service aux Usagers n'est que partiel et provoque un mécontentement de ces derniers.

Pouvez-vous nous décrire les raisons de ce dysfonctionnement ainsi que les actions mises en place afin de rendre le service complet de la déchetterie. Je vous remercie »

M. BISCH: «Il y a quelques temps, nous avons constaté une dégradation du service et nous avons adressé une lettre recommandée à la société GDE, et une rencontre avec le Directeur Général avait eu lieu. Cela se dégrade à nouveau. Un nouveau courrier recommandé leur a été adressé et une nouvelle rencontre doit avoir lieu avec le Directeur. S'il n'y a pas d'amélioration, alors le contrat pourra être remis en cause. En tous les cas, le dysfonctionnement de l'entreprise ODE ne doit pas se répercuter sur notre prestation aux habitants. »

La séance est levée à 22 heures 30

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Le Secrétaire Auxiliaire

J. LOLLIOZ

L. PETTELAT

E. CATTIAU